



Gouvernement du Sénégal



Mission de coopération du
Grand Duché du Luxembourg



Programme des Nations Unies
pour le Développement **Sénégal**

RAPPORT DE LA MISSION DE REVUE
DU PROGRAMME D'APPUI A LA REDUCTION
DE LA PAUVRETE (PAREP)

I. INFORMATIONS DE BASE SUR LE DAP

Code et Titre du Projet : SEN/03/001
Code Atlas 00014719
Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté
(PAREP)
Agence d'Exécution : Ministère de la Femme, de la Famille
et du Développement Social

Date effective de démarrage : 1^{er} Mars 2004

Date prévue pour l'achèvement des activités: 31 Décembre 2006

Budget : Contribution PNUD = 4, 809,885 \$ E.U
: Contribution Grand Duché du Luxembourg = 568,665 \$ E.U.

Total = 5, 378,550 \$ E.U

II. COMPOSITION DE LA MISSION

La mission de revue co-pilotée par le Ministère de l'Economie et des Finances et le PNUD, est composée des membres ci-après :

MM. Mamour Ousmane BA, DCEF/MEF

Hamidou KONATE/Grand Duché Luxembourg (Axe Matam-Saint/ Louis-Louga)

Arona FALL, PNUD

Ousmane KA, Coordonnateur National/PAREP

Ibrahima BA, Expert National Principal /PAREP

Ousmane DIA, Expert en Renforcement de capacités/PAREP

Ont également participé à la mission Monsieur Lamine FALL, Consultant ainsi qu'une équipe de journalistes (Khadidiatou Kane NDONGO, Khady TOURE et Ibrahima NDONG).

III. OBJECTIF DE LA REVUE

La revue a eu pour objectif l'examen de :

- Ø la pertinence de la structuration des antennes et des modalités de mise en œuvre en vigueur ;
- Ø la performance des antennes (efficacité et efficacité capacité des antennes à appuyer, au niveau régional, le pilotage de la lutte contre la pauvreté ; importance des alliances/partenariats initiés et/ou développés ; efficacité des agents de réalisation ; cohérence/efficacité des modalités d'exécution technique et financière ; adéquation du mécanisme de suivi ; degré d'atteinte des objectifs visés).

Pour ce faire, la mission s'est rendue sur les différents sites d'intervention du programme et a eu notamment à :

- a) analyser le cadre institutionnel dans lequel le PAREP évolue depuis deux ans et demi, notamment :
 - la structure de la coordination et des antennes ;
 - le degré de soutien et d'implication des parties concernées ;
 - la gestion des apports
- b) établir l'état de mise en œuvre des activités et des résultats visés en appréciant également les effets du programme sur le renforcement des moyens, méthodes et techniques au niveau des bénéficiaires directs ;
- c) examiner si les objectifs sont réalisables avec le temps imparti et les ressources disponibles ;
- d) identifier les principaux facteurs qui favorisent ou entravent la réalisation des résultats ;
- e) examiner les alliances/partenariats établis ainsi que leurs modalités d'exécution ;
- f) apprécier les mécanismes de pérennisation des initiatives qui sont en train d'être développées avec succès pour lutter contre la pauvreté.

En tenant compte de tous ces éléments, la mission a formulé des recommandations concrètes sur les modalités d'exécution technique et financière du programme.

IV. CONSTATATIONS/CONCLUSIONS

4.1 Idée directrice/Conception du DAP

- Dans le contexte actuel caractérisé par la révision du DSRP, la mission juge encore pertinente l'idée directrice du PAREP en articulant l'appui au pilotage stratégique et la promotion de moyens d'existence durable au niveau opérationnel.
- **Le plaidoyer pour l'atteinte des OMD** constitue une préoccupation du Gouvernement et des partenaires au développement. Force est de constater qu'en ce qui concerne le ciblage, seules les initiatives axées sur des sites polarisant plusieurs villages comme à Mberlé Bellé, Namardé, Dimboli, sont adéquates et favorisent le nécessaire partenariat dans un espace économique viable. **De telles initiatives devront être renforcées en vue d'impulser (i) la promotion de Centres Pilotes du Millénaire pour le Développement villageois et inter villageois (CPMDV) ; (ii) les échanges villes/campagnes ; (iii) la mobilisation des partenaires et des ressources dans la voie d'un décollage généralisé des terroirs villageois** (réalisation en phase des trois composantes essentielles du développement durable : Renforcement des capacités locales/Réalisation des infrastructures de base/Développement des moyens d'existence durable). A cet égard, **un recentrage des activités de ciblage est recommandé selon l'approche ci-dessus**. Ceci permettra de favoriser le renforcement des capacités pour une bonne gouvernance locale et le partenariat PNUD/Luxembourg (Axe Matam/Saint Louis/Louga) offre une opportunité à saisir pour la formulation et la mise en œuvre d'actions concrètes sur la période 2007-2011.
- La stratégie axée sur un mécanisme d'alliances/partenariats devant aboutir à une complémentarité/synergie des différentes assistances demeure valable. Toutefois un bénéfice n'a pas été suffisamment tiré de la coordination opérationnelle des programmes de lutte contre la pauvreté (AFDS-PLCP/BAD) assurée par le Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social. **Il a été recommandé l'établissement d'une matrice opérationnelle** (format proposé dans l'annexe 2) par communauté rurale et **l'application effective d'accords de partenariats** pour l'atteinte des effets recherchés.
- La cohérence de départ entre les résultats et les ressources a été affectée par l'ouverture de l'antenne de Ziguinchor sans une allocation financière additionnelle. La coordination a dû recourir à des réaménagements budgétaires/produits recherchés pour conduire les activités au niveau de l'ensemble des antennes.

Actuellement, le PAREP présente des potentialités pour réaliser l'essentiel des produits recherchés moyennant une extension de la date initiale d'achèvement des activités.
- La transversalité de la lutte contre le SIDA et de l'approche genre n'a pas été assez développée et mise en œuvre. Pour remédier à cela, des activités spécifiques devront être reflétées dans le plan de travail avec les ressources financières requises.

Compte tenu de ce qui précède **le Cadre des Résultats devra être réajusté** eu égard (i) à la matrice des résultats du Plan Cadre d'Appui au Développement du Système des Nations Unies et de celui du Document du Programme de Pays PNUD/ Gouvernement du Sénégal (ii) au Plan d'Action du DSRP II.

4.2 Cadre institutionnel de mise en œuvre du PAREP

- Le cadre institutionnel du PAREP demeure adéquat de même que sa structuration en antennes. Cette structuration offre avec le ciblage par Centres Pilotes une opportunité de développement des partenariats et alliances. Toutefois l'on note une certaine excentricité pour l'antenne de Bambey par rapport à la zone couverte.
- L'encrage institutionnel des antennes n'est pas bien établi au niveau des services régionaux concernés de l'organe gouvernemental d'exécution.

Dans ce contexte, il est recommandé **(i) le transfert de l'antenne de Bambey à Kaolack dans le cadre de l'assistance future ; (ii) l'établissement systématique d'un protocole entre chaque antenne et le service régional du MFFDS concerné en vue de l'élaboration des programmes d'exécution technique et financière.**

4.3 Etat d'avancement des activités

- En référence à l'annexe N° 3 le PAREP a atteint sa vitesse de croisière avec certains résultats significatifs.
- **Au niveau de l'appui au pilotage stratégique**, les activités menées ont facilité le dialogue politique en soutenant les processus de formulation et de reformulation du DSRP : enquêtes de perception de la pauvreté; consultations régionales ; séminaire national de validation du DSRP. Les études préparatoires à la mise en place de l'observatoire national de suivi de la pauvreté et des conditions de vie et du développement humain ont été menées. Le processus national d'élaboration du RNDH a été consolidé avec la mise en place d'un Forum National. Le second rapport national sur le suivi des OMD, publié en 2003, a constitué une opportunité de renforcement du dialogue sur les conditions d'atteinte des OMD.
- **En ce qui concerne le renforcement des capacités locales**, les actions ont permis l'organisation des populations et la mise en place d'organes de suivi des actions au niveau local. Toutefois la présence des antennes au niveau des cadres de cohérence dans les communautés rurales devra être plus renforcé.
- **Le portefeuille d'infrastructures de base** a enregistré dans sa réalisation un certain retard.
- **Le démarrage tardif des AGR** constitue un handicap en ce qui concerne le développement de moyens d'existence durable, et ceci d'autant plus que pour les AGR déjà lancées, la démarche contractuelle (lutte contre la pauvreté liée à la préservation de l'environnement) n'est pas explicitement établie. Dans ce contexte, **il est recommandé d'intégrer dans les accords de financement des AGR l'obligation pour les bénéficiaires de mener des activités ad hoc de préservation de l'environnement (application du slogan « une AGR/ une action pour la préservation de l'environnement »).**

La mise en place de structures de financement au profit des populations à l'instar des initiatives développées au titre du FDL (Coopération Gouvernement/ PNUD / Grand Duché de Luxembourg) constitue une alternative intéressante de lutte contre la pauvreté dans une optique de durabilité.

Remarque : Les activités de reboisement en cours portent surtout sur des espèces exotiques. Dans cette situation, il est urgent de développer le reboisement avec des espèces forestières locales menacées et/ou disparues.

- **Les activités relatives à la lutte contre le SIDA** n'ont encore fait l'objet que d'accords avec le CNLS et la coordination .Suite à la sensibilisation organisée avec les associations de PVVIH ,il est urgent de traduire dans les plans de travail des antennes la transversalité de la lutte contre la SIDA avec des actions spécifiques sur le terrain.
- **L'appui à la promotion de l'approche genre** s'est effectué surtout au niveau national. Tout comme pour la lutte contre le SIDA, les plans de travail opérationnels devront être réajustés en intégrant des activités concrètes de promotion du genre avec les ressources financières requises.

Actuellement, le PAREP présente des potentialités pour réaliser l'essentiel des produits recherchés moyennant une extension de la date initiale d'achèvement des activités.

4.4 Exécution financière

- Le budget total du PAREP n'a pas subi de hausse malgré l'ouverture de la nouvelle antenne de Ziguinchor. Par ailleurs les budgets annuels requis ont été réduits à la baisse de façon substantielle.
- Sur la contribution totale du PNUD (4,500,000 \$) les allocations faites représentent 2,147,711 \$ soit 48%. Le taux d'exécution par rapport aux fonds reçus du PNUD est de : 98,37 %. En ce qui concerne la contribution du Grand Duché du Luxembourg (FDL) les fonds alloués s'élèvent à 220,550 \$ soit 39 % du total (568,664 \$). Le taux d'exécution est de 78.30 %.
- Les audits annuels ont été exécutés dans le cadre global de celui des projets et programmes NEX. Pour l'exercice 2005, les malversations effectuées par l'ancien assistant administratif et financier ont été circonscrites et les fonds recouverts. Ceci a du reste fait l'objet d'investigations complémentaires faites par le Cabinet RANE FINANCE.

4.5 Gestion administrative

4.5.1 Situation du personnel

- Le personnel prévu a été mis en place. L'on note une bonne utilisation des VNU.
- Les dossiers du personnel sont à jour.
- Le planning global des congés annuels n'est pas établi de même qu'un système automatique de gestion des crédits de congés.
- Il est à noter une surcharge de travail au niveau de la coordination en l'absence d'un spécialiste en ce qui concerne la mise en place et le suivi des mécanismes de financement.

4.5.2 Conditions de travail / Equipements

Toutes les antennes disposent de locaux et d'équipements fonctionnels.

Un inventaire des équipements est établi selon les procédures en vigueur.

4.6 Communication/ Plaidoyer

4.6.1 Gestion de l'information

Les actions menées ont permis :

- La capitalisation des activités menées depuis le PELCP et une cartographie établie avec le concours du Centre de Suivi Ecologique ;
- La conception et la mise en place d'un système de suivi opérationnel de lutte contre la pauvreté articulé à un système multisectoriel d'information sur la pauvreté impliquant la CSO/MFFDS, la DPS, la CS/DSRP et les PLCP.
- L'élaboration d'une stratégie intégrée de communication apte à permettre la vulgarisation des bonnes pratiques notamment les études de capitalisation sur le renforcement des capacités, l'accès à la micro-finance et AGR, aux infrastructures et services sociaux de base déjà réalisées et validées.
- La lettre de politique sectorielle et le programme d'action décennal du MFFDS avec l'appui du Département des Politiques Sociales du PNUD.

4.6.2 Coordination interne

- Des réunions de coordination trimestrielles sont organisées de façon tournante.

4.7 Partenariats/Alliances

- L'antenne de Saint-Louis a été le réceptacle d'un **partenariat conséquent entre le Gouvernement du Sénégal, le PNUD et le Grand Duché du Luxembourg** pour la mise en place d'un Fonds de Développement Local (FDL) sur l'axe Matam/ Saint- Louis/ Louga. Les premiers résultats obtenus ont permis d'envisager le renforcement de ce partenariat sur la période 2007 – 2011 avec une concentration plus accentuée au niveau de la nouvelle région de Matam.
- **Un bénéfice n'a pas été suffisamment tiré** de la coordination opérationnelle des programmes de lutte contre la pauvreté (AFDS-PLCP/BAD) assurée par le Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social. Par ailleurs, une insuffisance de synergie entre les antennes du PAREP et celles des autres projets environnementaux appuyés notamment par le PNUD a été notée. **Il est nécessaire à cet égard d'élaborer une matrice opérationnelle par communauté rurale, d'établir et de mettre en œuvre des protocoles d'accord avec les différents programmes et projets opérationnels dans les zones à l'instar de celui avec le PROGERT.**
- Le partenariat établi avec les structures de financement décentralisées (SFD) depuis le PELCP ne fait pas l'objet d'un bilan détaillé et actualisé. Une attention particulière devra être accordée à la remise à la disposition des populations dans

les sites actuels des fonds actuellement détenus par certaines SFD (ASACASE). **Afin d'éviter toute « dilution » des ressources déjà mises en place durant le PELCP, il est urgent pour la coordination d'établir un synoptique sur les mécanismes de financement et l'état actuel de leur pérennisation. Il y aura lieu le cas échéant d'initier avec les autorités compétentes concernées toute action devant permettre la mise à disposition des fonds PELCP au profit des populations dans les zones d'intervention.**

- Des Lettres d'accord ont été signées avec certaines agences du Système des Nations Unies (UNOPS, UNESCO, ONUDI). Le seul retard enregistré dans l'exécution de ces lettres d'accord concerne l'ONUDI pour les METHAP dans la région de Ziguinchor. **Toutes les dispositions devront être prises en vue du démarrage des activités prévues.** Il convient de noter la validité des actions conduites par l'UNESCO en ce qui concerne le développement de **l'entrepreneuriat en milieu scolaire et dans les Daaras. De telles initiatives devront être reproduites au niveau des centres scolaires établis / ou à établir au niveau des centres pilotes du Millénaire pour le Développement villageois et inter villageois.**

4.8 Points spécifiques à l'Antenne de Saint-Louis

- L'antenne a pris de très bonnes initiatives en ce qui concerne la mise en place du FDL avec notamment:
 - le ciblage comme à Namardé et Mberlé Béllé. Un travail similaire devra être effectué dans le Ranérou dans le cadre du renforcement du FDL sur la période 2007-2011 ;
 - la mise en place et le fonctionnement réel des Comités Locaux de Suivi ;
 - le partenariat établi avec l'ANCAR.
- L'éloignement de la base de l'antenne de Saint-Louis ne permet pas une concertation continue avec les acteurs dans la région de Matam. Pour pallier à cela, un protocole devra être établi entre l'antenne et le service régional du développement communautaire.
- L'on note un retard en ce qui concerne l'achèvement du processus de mutualisation dans le Gandon. A ce titre, un protocole ad-hoc devra être établi avec l'antenne des Niayes du PGIES pour éviter tout chevauchement dans la promotion des moyens d'existence durable

4.9 Points spécifiques à l'Antenne de Bambey

- Un certain retard a été enregistré dans le démarrage des AGR et l'établissement de protocoles de synergie avec les autres programmes et projets opérationnels dans la zone d'intervention de l'antenne.
- La localisation de l'antenne est excentrée par rapport à la zone couverte.
- Les actions de ciblage doivent obéir à l'approche ayant conduit au site de Ngayokhème.

4.10 Points spécifiques à l'Antenne de Tambacounda

- Une bonne transition a été opérée en ce qui concerne le pilotage de l'antenne. Toutefois, l'ancrage institutionnel de l'antenne au niveau du service régional du développement communautaire de même que la synergie avec le site de Niokolokoba du PGIES devront être matérialisées par des protocoles en référence à la matrice de l'annexe II.
- Un effort important de ciblage devra être fait pour l'émergence de centres pilotes à Dimboli par exemple.
- L'étude concernant le marché régional devra être partagée avec les pays voisins et les autres partenaires en vue de la mobilisation de ressources pour la réalisation dudit marché.
- L'antenne de Tambacounda doit être le réceptacle de l'initiative Cotamba du système des Nations-Unies.

4.11 Points spécifiques à l'antenne de Ziguinchor

- la réalisation des infrastructures déjà entamées a connu un important retard de même que le démarrage des AGR.
- Les activités de formation n'ont pas été directement suivies de financement pour le développement d'activités génératrices de revenus.
- L'ancrage institutionnel de l'antenne devra être concrétisé par un protocole avec le service régional du développement communautaire.
- L'approche de ciblage indiquée plus haut devra être finalisée autour des centres ci-après :
 - **Boulome ;**
 - **Axe Tenhory/Mangoulème.**

LEÇONS TIREES

Les actions conduites ont démontré que :

§ **Dans la voie d'un plaidoyer conséquent pour l'atteinte des OMD**, la constitution d'espaces économiques viables pour favoriser le nécessaire partenariat exige un ciblage axé sur des sites polarisant plusieurs villages comme à Mberlé Bellé, Namardé, Dimboli. Ainsi, les initiatives permettront d'impulser (i) **la promotion de Centres Pilotes du Millénaire pour le Développement villageois et inter villageois (CPMDV)** ; (ii) les échanges villes/campagnes ; (iii) la mobilisation des partenaires et des ressources en vue d'un décollage généralisé des terroirs villageois à travers la réalisation en phase des trois composantes essentielles en matière de lutte contre la pauvreté et de préservation de l'environnement (Renforcement des capacités locales/Réalisation des infrastructures de base/Développement des moyens d'existence durable).

- § La mise en place de **structures de financement au profit des communautés villageoises** représente une alternative intéressante de lutte contre la pauvreté dans une optique de développement durable.
- § Afin d'éviter toute déperdition des connaissances, les formations effectuées doivent être étroitement liées au financement d'activités génératrices de revenus au profit des bénéficiaires.

V. MEMORANDUM DES ACTIONS RECOMMANDEES

5.1 Mémorandum sur l'Idée directrice/ Conception du DAP

Rubrique	Constatations	Actions recommandées	Maître d'oeuvre	Associés	Date/délais
Cadre des Résultats et des Ressources du DAP	<ul style="list-style-type: none"> Dans le contexte actuel la mission juge encore pertinente l'idée directrice du PAREP en articulant l'appui au pilotage stratégique et la promotion de moyens d'existence durable au niveau opérationnel. Du ciblage effectué, force est de constater que seules les initiatives axées sur des sites polarisant plusieurs villages comme à Mberlé Bellé, Namardé, Dimboli, sont adéquates et favorisent le nécessaire partenariat dans un espace économique viable. Ceci permet de favoriser le renforcement des capacités pour une bonne gouvernance locale. La cohérence de départ entre les résultats et les ressources a été affectée par l'ouverture de l'antenne de Ziguinchor sans une allocation financière additionnelle. Actuellement, le PAREP présente des potentialités pour réaliser l'essentiel des produits recherchés. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réajuster/mettre à jour le Cadre des Résultats et des Ressources du DAP ✓ Organiser une Tripartite 	Coordination/PNUD	DCEF	Septembre 2006
		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Procéder au recentrage des activités dans les sites selon l'approche de ciblage en vue de l'émergence de Centres Pilotes du Millénaire pour le Développement villageois et inter villageois. (CPMDV) 	Gouvernement	PNUD/MCL	Mardi 07 nov 2006
		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Envisager : <ul style="list-style-type: none"> Ø l'extension du DAP jusqu'en octobre 2007 Ø l'évaluation finale du DAP et la formulation de la future assistance en juin 2007 	Coordination / Antennes	PNUD/MCL	Immédiat
			Gouvernement/PNUD /MCL	MFFDS	Tripartite Novembre 2006
			Gouvernement/PNUD /MCL	MFFDS	Juin 2007

Rubrique	Constatations	Actions recommandées	Maître d'oeuvre	Associés	Date/délais
Cadre des Résultats et des Ressources du DAP (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • Le processus initié est adéquat en ce concerne la mise en place de mécanismes pérennes de financement au profit des populations (FDL). • La transversalité de la lutte contre le SIDA et de l'approche genre n'a pas été assez développée et mise en œuvre. • 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exploiter l'opportunité du partenariat PNUD/ LUXEMBOURG en vue de faciliter la mobilisation d'autres partenaires/ressources. ✓ Intégrer dans les plans de travail des actions spécifiques et traduisant la prise en compte de la dimension genre et de la lutte contre le SIDA au niveau des différents sites. 	<p>Gouvernement/PNUD /MCL</p> <p>Antennes /Coordination</p>	<p>PAREP</p> <p>PNUD (Points focaux genre et lutte contre le SIDA)</p>	<p>Octobre 2006</p> <p>Immédiat</p>

5.2 Mémorandum sur l'état d'avancement des activités

5.2.1 Mémorandum global

Rubrique	Constatations	Actions recommandées	Maître d'oeuvre	Associés	Date/délais
Cadre institutionnel de mise en œuvre du PAREP	<ul style="list-style-type: none"> Le cadre institutionnel du PAREP demeure adéquat de même que sa structuration en antennes. Cette structuration offre avec le ciblage par Centres Pilotes une opportunité de développement des partenariats et alliances. Toutefois l'on note une certaine excentricité pour l'antenne de Bambey par rapport à la zone couverte. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Envisager le cas échéant pour l'assistance future, le transfert de l'antenne de Bambey à Kaolack 	Gouvernement	PNUD	Période de formulation de l'assistance dans le cadre du CPD 2007-2011
	<ul style="list-style-type: none"> L'encrage institutionnel des antennes n'est pas bien établi au niveau des services régionaux concernés de l'organe gouvernemental d'exécution. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etablir systématiquement un protocole entre chaque antenne et le service régional du MFFDS concerné en vue de l'élaboration des programmes d'exécution technique et financière. 	Antennes/ Services régionaux du MFFDS	Coordination	Immédiat

Rubrique	Constatations	Actions recommandées	Maître d'oeuvre	Associés	Date/délais
<p align="center">Développement des moyens d'existence durable</p>	<p>§ Retard dans la mise en œuvre des AGR</p>	<p>✓ Accélérer le diagnostic des mutuelles et le processus participatif de la mutualisation</p>	<p>Coordination</p>	<p>Antennes</p>	<p>Octobre 2006</p>
	<p>§ La démarche contractuelle liant promotion des AGR et préservation de l'environnement n'est pas bien établie.</p>	<p>✓ Intégrer dans les accords de financement des AGR l'obligation pour les bénéficiaires de mener des activités ad hoc de préservation de l'environnement (application du slogan « une AGR/ une action pour la préservation de l'environnement »)</p>	<p>Antennes / Coordination</p>	<p>Comité National de sélection du Programme Micro financement du FEM</p>	<p>Immédiat</p>

Rubrique	Constatations	Actions recommandées	Maître d'oeuvre	Associés	Date/délais
Partenariat/Alliances	§ Un bénéficiaire n'a pas été suffisamment tiré de la coordination opérationnelle des programmes de lutte contre la pauvreté (AFDS-PLCP/BAD) assurée par le Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer une matrice opérationnelle par communauté rurale ✓ Vulgariser la matrice au niveau des Comités Locaux de Suivi et des CDD. ✓ Etablissement et mise en oeuvre des protocoles d'accord 	Antennes	Coordination/ autres programmes et projets	Septembre 2006
	§ La situation des initiatives développées par le PELCP en ce qui concerne les mécanismes de financement des AGR n'est pas mise à jour	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etablir un synoptique sur les mécanismes de financement et l'état actuel de leur pérennisation. Initier avec les autorités compétentes concernées toute action devant permettre la mise à disposition des fonds PELCP au profit des populations dans les zones d'intervention 	Antennes	Coordination/ autres programmes et projets	Continu
	§ Insuffisances de synergie entre les antennes du PAREP et celles des autres projets environnementaux appuyés notamment par le PNUD. Les activités de reboisement en cours portent surtout sur des espèces exotiques.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etablir et exécuter des protocoles de partenariat en mettant l'accent sur (i) : la priorité à accorder aux espèces forestières locales menacées (ii) : la démarche contractuelle dans le financement des AGR en liant lutte contre la pauvreté et préservation de l'environnement. 	Antennes	Antennes	Octobre 2006
			Antennes	Coordination/ autres programmes et projets	Octobre 2006
			Antennes PAREP PGIES PROGERT	PNUD	Octobre 2006

Rubrique	Constatations	Actions recommandées	Maître d'oeuvre	Associés	Date/délais
Partenariats / Alliances (suite)	§ Retard enregistré dans l'exécution de la lettre d'accord avec l'ONUDI pour Ziguinchor	✓ Accélérer le démarrage des activités METHAP	Coordination / ONUDI	MFFDS	Immédiat

5.2.2 Mémoire pour la Coordination

Rubrique	Constatations	Actions recommandées	Maître d'oeuvre	Associés	Date/délais
Gestion du personnel	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'un planning global pour les congés annuels 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etablir un système de suivi des crédits de congés et mettre en œuvre le planning annuel y relatif pour permettre au personnel de jouir de leurs congés avant la fin de leur contrat 	Coordination	Antennes	Immédiat
Exécution financière	<ul style="list-style-type: none"> Le suivi du coût des activités et des produits n'est pas systématiquement établi et disponible au niveau des antennes. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un système de reporting financier ad hoc entre la coordination et les antennes pour un suivi en temps réel du Cadre des Résultats et des Ressources 	Coordination	Antennes	Tous les trimestres
	<ul style="list-style-type: none"> Le budget total du PAREP n'a pas subi de hausse malgré l'ouverture de la nouvelle antenne de Ziguinchor. Par ailleurs les budgets annuels requis ont été réduits à la baisse de façon substantielle. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place une nouvelle allocation pour couvrir le plan de travail 2006 	PNUD	Gouvernement	Immédiat

5.2.3 Mémoire pour l'Antenne de Saint/Louis

Rubrique	Constatations	Actions recommandées	Maître d'oeuvre	Associés	Date/délais
Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • Non formalisation de protocoles avec les antennes des Niayes et de Ourossogui du PGIES 	Assurer une synergie entre l'antenne et les sites PGIES dans le processus de mutualisation	Antenne/Site Niayes et Ourossogui	Coordinations PAREP et PGIES	Octobre 2006
Cadre institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> • L'éloignement de la base de l'antenne de Saint-Louis ne permet pas une concertation continue avec les acteurs dans la région de Matam 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etablir un protocole entre l'antenne et le service régional du développement communautaire de Matam en vue de l'élaboration et de l'exécution de plan de travail adéquat. ✓ En vue de la future assistance envisager la mise en place d'un VNU de l'antenne au niveau du site du PGIES à Ourossogui. 	Antenne/MFFDS Gouvernement	Coordination PNUD/ MCL	Immédiat Période de formulation de l'assistance 2007-2011

5.2.4 Mémorandum pour l'Antenne de Bambey

Rubrique	Constatations	Actions recommandées	Maître d'oeuvre	Associés	Date/délais
Ciblage/localisation	<ul style="list-style-type: none"> • Les actions de ciblage doivent obéir à l'approche ayant conduit au site de Ngayokhème. • La localisation de l'antenne est excentrée par rapport à la zone couverte. 	<p>Etablir un ciblage conduisant à des centres pilotes (CPMDV)</p> <p>∨ Envisager le cas échéant pour l'assistance future, le transfert de l'antenne de Bambey à Kaolack</p>	<p>Antenne</p> <p>Gouvernement</p>	<p>Coordination</p> <p>PNUD</p>	<p>Immédiat</p> <p>Période de formulation de l'assistance dans le cadre du CPD 2007-2011</p>
Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de protocole de partenariat avec les autres programmes opérationnels. 				

5.2.5 Mémorandum pour l'Antenne de Tambacounda

Rubrique	Constatations	Actions recommandées	Maître d'oeuvre	Associés	Date/délais
Ciblage/Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> L'ancrage institutionnel de l'antenne au niveau du service régional du développement communautaire n'est pas bien établi de même que la synergie avec le site de Niokolokoba du PGIES et l'initiative Cotamba. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etablir et mettre en œuvre des protocoles avec le Développement communautaire, le PGIES et les autres programmes. 	Antenne/Site Niokolo du PGIES/Autres programmes	Coordination	Octobre 2006
	<ul style="list-style-type: none"> Un effort important de ciblage devra être fait pour l'émergence de centres pilotes à Dimboli par exemple. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre des actions de ciblage en vue de la constitution de CPMDV 	Antenne	Coordination	Immédiat
	<ul style="list-style-type: none"> L'étude concernant le marché régional devra être partagée avec les pays voisins et les autres partenaires en vue de la mobilisation de ressources pour la réalisation dudit marché. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser un atelier sous-régional de restitution de l'étude 	Coordination	Antenne	Selon calendrier de l'étude

5.2.6 Mémoire pour l'Antenne de Ziguinchor

Rubrique	Constatations	Actions recommandées	Maître d'oeuvre	Associés	Date/délais
Développement de moyens d'existence durable	<ul style="list-style-type: none"> Retard enregistré dans la réalisation des infrastructures déjà entamées de même que dans le démarrage des AGR. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer un soutien/suivi plus rapproché de l'antenne 	Coordination	MFDS	Immédiat
	<ul style="list-style-type: none"> Les activités de formation n'ont pas été directement suivies de financement pour le développement d'activités génératrices de revenus. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser les formations au profit spécifiquement des populations bénéficiaires d'AGR. 	Antenne	Coordination	Octobre 2006
Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> L'ancrage institutionnel de l'antenne n'est pas bien établi vis-à-vis du service régional du développement communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etablir un protocole ad-hoc avec le service régional du développement communautaire 	Antenne/SRDC	MFDS	Immédiat

Rubrique	Constatations	Actions recommandées	Maître d'oeuvre	Associés	Date/délais
Ciblage	<ul style="list-style-type: none"> • le ciblage ne correspond pas à l'approche conduisant au centre pilote 	<ul style="list-style-type: none"> ∨ Etablir un ciblage conduisant au CPMDV dans les zones ci-après : <ul style="list-style-type: none"> - Boulome ; - Axe Tenghory/Man goulème. 	Antenne	Coordination	Immédiat

A N N E X E S

**Annexe 1 :
Calendrier de la mission de revue**

Antennes	Jours	Sites	Observations
Saint Louis	15 août	Saint -Louis MPal Gandon	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec les autorités • Visites des réalisations • Séance de travail avec le CLS de Gandon et visites de deux AGR
	16 août	Aéré Lao (Podor)	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de réalisation (CDI) • Rencontre avec le Comité de Suivi
		Mberlé Bélé (CR Agnam Civol)	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de la case de santé
	17 août	Matam	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec les autorités • Réunion tripartite FDL
		Thiambé (Matam)	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de l'école primaire

Antennes	Jours	Sites	Observations
Bambey	19 août	(Thieppe) Bambey	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de deux salles de classe et entretien avec les bénéficiaires
		Bambey	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec l'Antenne
		NGayokhème	<ul style="list-style-type: none"> • Visite mur de clôture de l'école de NGayokhème
	21 août	Malem Hodar	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec le PCR
		Séane	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de maternité • Rencontre avec les bénéficiaires
		Malem Thialène	<ul style="list-style-type: none"> • Visite mutuelle Natangué
		Diam Diam	<ul style="list-style-type: none"> • Visite restructuration du terroir villageois
Tawa	<ul style="list-style-type: none"> • Visite restructuration terroir villageois • Rencontre avec les bénéficiaires 		

Antennes	Jours	Sites	Observations
Tamba	22 août	Tamba	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec les autorités • Visite de deux salles de classes (CEM Gouye) et rencontre avec les bénéficiaires
		Nettéboulou	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec le Conseil rural • Visite des réalisations (CEM de Nettéboulou)
	23 août	Tamba	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec l'Antenne
	24 août	Tamba	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec les partenaires techniques • Réunion avec les bénéficiaires

Antennes	Jours	Sites	Observations
Ziguinchor	28 août	Ziguinchor Fanda	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de briefing avec l'Antenne • Rencontre avec les autorités (Gouverneur, préfet, Conseil Régional) • Visite des réalisations (école de Fanda)
	29 août	Ziguinchor	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec les bénéficiaires (quartier Kandé)
		Ziguinchor	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec les bénéficiaires (CR Tengory) et partenaires techniques • Réunion avec l'Antenne
	30 août		<ul style="list-style-type: none"> • Retour sur Dakar

Coordination	Jours	Sites	Observations
	31 août	Dakar	<p>Réunion avec l'équipe de coordination</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la cartographie et du système de suivi • Présentation du rapport de contribution de la coordination à la revue • Présentation du suivi budgétaire par composante

REGION DE TAMBACOUNDA
MATRICE OPERATIONNELLE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE
DANS LA COMMUNAUTE RURALE DE:

Domaines d'intervention	Activités majeures	Synoptique de l'intervention des programmes et projets									Observations / Accords de partenariat
		PGIES			PAREP / TAMBACOUNDA			ANCAR			
		Localité	Bénéficiaires	Contribution	Localité	Bénéficiaires	Contribution	Localité	Bénéficiaires	Contribution	
Pilotage stratégique	(A) Formulation des outils de planification / programmation de développement local										
	(B) Formulation des programmes d'investissement										
	(C) Suivi / Evaluation										
	(D) Autres										

Domaines d'intervention	Activités majeures	Synoptique de l'intervention des programmes et projets									Observations / Accords de partenariat
		PGIES			PAREP / TAMBACOUNDA			ANCAR			
		Localité	Bénéficiaires	Contribution	Localité	Bénéficiaires	Contribution	Localité	Bénéficiaires	Contribution	
Renforcement des capacités											

		Synoptique de l'intervention des programmes et projets										
Domaines d'intervention	Activités majeures	PGIES			PAREP / TAMBACOUNDA			ANCAR			Observations / Accord de partenariat	
		Localité	Bénéficiaires	Contribution	Localité	Bénéficiaires	Contribution	Localité	Bénéficiaires	Contribution		
Infrastructures	(A) Hydraulique											
	(B) Santé											
	(C) Education											
	(D) Pistes de production											
	(E) Energie											
	(F) Autres											

Domaines d'intervention	Activités majeures	Synoptique de l'intervention des programmes et projets									Observations / Accords de partenariat
		PGIES			PAREP / TAMBACOUNDA			ANCAR			
		Localité	Bénéficiaires	Contribution	Localité	Bénéficiaires	Contribution	Localité	Bénéficiaires	Contribution	
Moyens d'existence durable	(A) Promotion des activités génératrices de revenus (AGR)										
	(B) Préservation de l'environnement										
	(C) Autres										

